



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

## Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No : 12/2025

**Demande de crédit cadre de CHF 500'000.-- TTC pour les réfections routières sur les années 2025 et 2026**

---

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 16 septembre 2025 pour étudier le préavis

susmentionné en présence de Monsieur Frédéric Guilloud, Municipal que nous remercions ici pour ses explications et les réponses à nos questions.

### Commentaires généraux

Ce préavis comprend l'acceptation d'un crédit cadre de 500000.- pour 2025 et 2026 englobant plus de 15 projets de réfection de routes.

Les avantages principaux sont :

- Éviter que chaque intervention fasse l'objet d'un préavis pour une demande de crédit ;
- Profiter d'opportunités en cas d'interventions de prestataires externes (Romande Energie, Swisscom, NSTCM...) pour refaire des tronçons, ce qui réduit les coûts et nuisances pour les riverains ;
- Une petite marge d'environ 63000.- pour les routes forestières et agricoles.

### Proposition d'amendements

Néant.

### Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 12/2025 et en avoir débattu, la

Commission a conclu à l'acceptation, à l'unanimité des membres présents.

Geneviève Lejeune, rapporteuse

Raymond Reuteler

Fabrice Pervangher

Nicolas Pasquier (excusé)

Patrick Ple (excusé)